



déduction de frais de double résidence

Par **Jul LH**, le **02/09/2014** à **18:08**

Bonjour

je suis divorcé, j'ai mes enfants un week end sur 2 et la moitié de toutes les vacances et un mercredi par mois. Je réside au havre où je suis propriétaire d'un appartement.

Mon activité professionnelle m'amène à devoir être en région parisienne quasiment tout le temps. J'ai par ailleurs rencontré quelqu'un en région parisienne. Nous venons d'acheter un appartement en indivision. Cet appartement est la résidence principale de ma compagne mais pas la mienne. Est il possible que je déduise des frais de double résidence pour ma part de l'appartement de Paris ?

Cordialement